**« Réévaluer les politiques publiques agricoles »**

Introduction au colloque du 22 octobre 2013  bâti par le réseau INPACT et le groupe PAC 2013

Nos organisations adhèrent aux valeurs de l’éducation populaire. C'est-à-dire que nous présupposons la capacité de chacun d’entre nous à savoir, non pas seulement commenter ou opiner, mais identifier des mécanismes, des fonctionnements, des raisons, des structures. C’est un processus d’enquête qui obéit à un parti pris éminemment laïque : nous pouvons savoir.

Nous sommes loin d’une vision linéaire et descendante du transfert des savoirs, notamment technologiques.

C’est appuyés sur ces convictions, que nous avons examiné l’impact des politiques publiques agricoles sur les choix des modes de production.

Ce travail initié sur les fermes il y a quelques années s’est traduit par l’édition d’un document intitulé **« Produire autonome et économe »** et par la publication de plusieurs textes dont les intitulés reflètent la direction que nous avons suivie et l’état d’esprit qui est le nôtre :

**La fiscalité du bénéfice réel agricole doit-elle continuer de subventionner l’accumulation des moyens de production ?**

**Revenu de l’exploitation agricole, une notion obsolète ?**

***EBE – annuités = revenu disponible* : une formule trompeuse.**

En effectuant cette recherche il nous est apparu qu’il existait des mécanismes d’évitement fiscaux, des parti-pris de présentation comptable allant à l’encontre des annonces faites par les pouvoirs publics sur la réorientation nécessaire de la politique publique agricole et rurale.

Nous nous sommes alors interrogés sur cette contradiction, sur l’étendue de ce paradoxe, sur la possibilité que de telles oppositions traversent la mise en œuvre de la politique publique et entravent la volonté de changement affichée par ses concepteurs.

Nous avons lancé un appel à collaboration pour approfondir cette recherche et reçu le renfort il y a un an de plusieurs chercheurs.

Ce groupe de travail est celui qui vous invite aujourd’hui avec le soutien de plusieurs parlementaires

Nous souhaitons porter sur la place publique -et quel lieu plus symbolique que celui-ci pour le faire ?- cette question de la nécessité d’une autre évaluation de la politique publique, persuadés qu’il ne sera pas possible de produire autrement si nous n’évaluons pas autrement.

Nous avons au cours de l’année écoulée acquis quelques convictions en la matière, c’est de cela dont nous voulons vous entretenir.

Nous pensons qu’une évaluation menée rigoureusement montrerait que la politique publique agricole et rurale est **peu** **cohérente,** des contradictions apparaissent de plus en plus en son sein rendant difficiles les adaptations envisagées ; **peu efficace** car ses objectifs en matières d’emplois et de capacité à nous nourrir sont grandement remises en cause actuellement et **peu efficiente** car le coût de cette politique est élevé et mal apprécié car fortement externalisé.

D’où viennent ce manque de cohérence, d’efficacité, d’efficience ?

Nous pensons que ces difficultés sont dues au **manque de pertinence** de cette politique.

Conserver comme objectif la compétitivité est-il compatible avec la situation économique actuelle ? Avec les attentes de nos concitoyens ? Suffit-il de lui adjoindre, comme cela a été fait en 1999, le maintien de l’emploi en milieu rural et l’aménagement du territoire, pour que cette compétitivité revendiquée devienne acceptable ?

La compétitivité s’établit aujourd’hui essentiellement, pour ne pas dire uniquement, sur le moindre coût du travail, la spécialisation et la concentration des outils de production. Elle s’appuie aussi sur une politique industrielle de volume et consommatrice d’énergie. Et sur la « vocation exportatrice » de l’agriculture française, dont nous remettrons en examen les fondements.

N’y a-t-il pas là des contradictions indépassables avec les objectifs affichés de développement durable, de qualité des produits, de protection de l’environnement, d’aménagement du territoire et de maintien de l’emploi en milieu rural tels que définis par le Code Rural depuis 1999 ?

Devant la profondeur de la crise qui frappe actuellement le complexe agro-industriel - *licenciements en nombre et pertes de parts de marché-* devant les échecs du système de production -*son incapacité, par exemple, à installer des repreneurs,*  *à procurer du revenu aux paysans, sa tendance lourde à les endetter-* n’est-il pas souhaitable de se poser la question de la pertinence des objectifs poursuivis ? N’est-ce pas là la voie pour retrouver la cohérence, l’efficacité, l’efficience ?

Ce travail n’est pas achevé ; mais nous avons choisi, avec l’aide de parlementaires sensibilisés à la nécessité d’agir plus vigoureusement, d’en débattre avec vous dès maintenant. Le calendrier nous y incite : la mise en œuvre de la PAC, sa « déclinaison française » et aussi, bien évidemment, la Loi d’Avenir, cadre français de l’action publique, sont au cœur des travaux parlementaires dans les semaines à venir.

Si nous comprenons bien l’impératif absolu de prendre des mesures urgentes pour rendre humainement soutenable la situation actuelle, nous souhaitons aussi que des mesures prises à cette occasion ne viennent pas grever les changements structurels attendus.

Nous prétendons être praticiens de modes de production plus en adéquation avec les objectifs de la politique publique en terme d’emplois, d’équité territoriale, de moindre dépense publique, de moindre dépense énergétique.

Déjà abondamment documentés et reconnus par les pouvoirs publics, ces modes de production sont difficiles à diffuser et il est probable qu’une des raisons de cette difficulté vient de l’évaluation actuelle et des contradictions qu’elle porte.

Au-delà des notions de compétitivité et de productivité nous voulons que soient pris en compte sérieusement les objectifs de développement rural, de qualité environnementale, de qualité des produits.

Quatre orientations seront au cœur des débats de ce colloque :

- S’écarter nettement de l’approche « productivité physique du travail et compétitivité de l’agriculture française » portée par de nombreux organismes et économistes, agricoles ou non agricoles, pour mettre en avant la valeur ajoutée ou richesse créée par unité de produit, de surface, d’emploi, et élargir cette évaluation aux aspects énergétiques et environnementaux.

- Ne pas limiter l’évaluation à 2 domaines de production, grandes cultures et élevages ruminants liés au sol, mais chercher à appréhender la diversité des systèmes selon les territoires et les degrés de diversification/spécialisation (spécificités des zones de moyenne montagne, diverses formes et dynamiques de polyculture-élevage), prendre en compte les démarches de transformation et circuits courts.

- Prendre en compte ces diversités en évaluant la pertinence territoriale de ces systèmes à l’instar des travaux réalisés par N. Garambois sur les systèmes laitiers et allaitants du centre-ouest

- Evaluer le rôle des firmes agroalimentaires (amont et aval) dans l’orientation des exploitations, et dans le maintien de freins à l’évolution des paysans vers des systèmes plus rémunérateurs et plus économes en capitaux et valorisant le travail.

-Evaluer l’impact des politiques publiques sur la dynamique des systèmes de production, en prenant en compte l’élargissement des critères (emploi agricole, durabilité écologique et diminution des externalités négatives) ; et, à l’intérieur d’un type de système de production, les conséquences de ces politiques sur les effets de structure.

A l’issue de cette rencontre notre travail se poursuivra par la promotion et la coordination de travaux entre réseaux d’agriculteurs et enseignants/chercheurs.

Notre ambition n’est pas de tout faire nous-mêmes, elle est d’organiser la coordination entre de multiples expérimentations, personnelles et collectives, menées dans des cadres institutionnels variés, qui démontrent les potentialités de réformes reposant sur l’expérience des paysans et de leurs réseaux, mais aussi les obstacles (publics et privés) au changement.

Notre objectif, en nous appuyant sur ce rassemblement de connaissances paysannes confortées par des chercheurs, est de produire des synthèses technico-économiques plus larges, incitant les pouvoirs publics à être plus fermes dans la mise en œuvre d’une politique de réforme de l’agriculture.

Le colloque se déroulera en trois temps :

Des exposés liminaires

Une table ronde

Une discussion générale

Dominique Potier, député de Meurthe et Moselle, dressera les conclusions de ce débat.

Nous le remercions, ainsi que Pauline Leclère sa collaboratrice, de nous avoir soutenus dans l’organisation de ce colloque.

Assemblée Nationale, le 22 octobre 2013.

Jean-Claude Balbot. Paysan, administrateur du réseau InPACT.